

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Séances d'affectation - Services directs aux élèves

Cette année, en lien avec la situation liée à la Covid-19 et les contraintes à l'égard des rassemblements, les Services des ressources humaines ont établi un nouveau mode de fonctionnement pour les séances d'affectation pour l'année scolaire 2021-2022. Ces dernières auront lieu en mode virtuel via la plateforme Zoom et se feront par corps d'emploi.

#### Dates à retenir :

**10 juin 2021 :** Séance d'information virtuelle via la plateforme Zoom entre 16h et 19h à votre convenance selon votre horaire de travail. Un lien vous permettant d'y accéder vous sera acheminé sur votre courriel CSSPI et vous aurez la chance d'adresser vos questions aux techniciennes en administration des ressources humaines et/ou au syndicat.

**25 juin 2021 :** Séances d'affectations virtuelles pour les salariés réguliers (permanents et non-permanents) des corps d'emploi suivants :

- ✓ Technicien en travail social (TTS)
- ✓ Technicien en éducation spécialisée (TES)
- ✓ Technicien en service de garde (TSG)

**28 juin 2021 :** Séance d'affectation virtuelle pour les salariés réguliers (permanents et non-permanents) des corps d'emploi suivants :

- ✓ Éducateur en service de garde, classe principale
- ✓ Éducateur en service de garde
- ✓ Préposé aux élèves handicapés (PEH)

**11 août 2021 :** Séance d'affectation virtuelle pour l'ensemble des salariés dans l'ordre suivant :

- ✓ Salariés réguliers\* (cartons blancs) \*Il est à noter que les salariés réguliers se présentant à la séance du mois d'août 2021 n'auront un droit de parole que sur les postes nouvellement créés depuis la séance du mois de juin.
- ✓ Salariés ayant 1820 heures et plus sur la liste rose au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (cartons roses)
- ✓ Salariés visés par le chapitre 10 inscrits sur la liste et ayant complété la période de probation (Surveillants d'élèves préqualifiés avec 292 heures et plus (cartons jaunes)
- ✓ Salariés ayant moins de 1820 heures sur la liste rose au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- ✓ Salariés réguliers voulant se choisir une affectation temporaire pour l'année (Clause 7-1.27)

Soyez assurés que de plus amples informations quant à l'horaire vous seront communiquées dans les meilleurs délais par votre courriel CSSPI ainsi que via le Portail employé (Services des Ressources humaines/Documents/séances d'affectation/2021-2022). C'est d'ailleurs à cet endroit que vous retrouverez la documentation nécessaire à votre participation aux séances telle que :

- ✓ Guide pour les séances en mode virtuel
- ✓ Liste des postes vacants
- ✓ Liste d'ancienneté
- ✓ # de cocarde
- ✓ etc.

#### **\*\*IMPORTANT\*\***

Nous en profitons pour vous demander de valider que vous avez bien accès à votre courriel CSSPI puisque toutes les informations importantes et lien Zoom pour accéder aux séances vous seront acheminés à cette adresse. Advenant le cas où vous avez de la difficulté à y accéder ou avez besoin de support, nous vous invitons à communiquer rapidement avec le soutien informatique au 514-642-9520 poste 17777, option 8.

Jessica Deschênes, CRHA

Directrice adjointe - Services des ressources humaines